

SPÉCIFICATIONS

TRI ET CONDITIONNEMENT

PRISE EN CHARGE

ACCEPTATION

BONNES PRATIQUES



Sommaire

P. 3 Édito

P. 4 Vos attentes, nos offres

P. 6 Planning des formations

DÉTAIL DES FORMATIONS

P. 7 Découvrir et comprendre l'origine des spécifications et des processus d'approbation et d'acceptation pour le stockage des déchets radioactifs

P. 8 Produire des colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) conformes aux spécifications d'acceptation

P. 9 Réussir une demande d'approbation et d'autorisation en stockage de colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC)

P. 10 Produire des colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) conformes aux spécifications d'acceptation

P. 11 Réussir une demande d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA)

P. 12 Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs

P. 13 Les formations sur mesure et intra entreprise

P. 14 Calendrier

P. 15 Bulletin d'inscription

P. 17 Conditions générales de vente

P. 19 Plans d'accès



Édito

Nos formations ont pour objectif de vous faire bénéficier du savoir-faire et de l'expertise développés par l'Andra depuis plus de 25 ans en matière de gestion des déchets radioactifs.

Tous nos formateurs travaillent à l'Agence. Chaque jour, ils ont à traiter des cas pratiques de prise en charge de déchets radioactifs, qu'il s'agisse de prise en charge standard ou de solutions spécifiques à développer. Leurs champs de compétences couvrent l'ensemble des domaines d'activité.

En 2021, nous poursuivons les efforts apportés précédemment pour adapter notre programme à vos besoins. Nous sommes convaincus que l'organisation d'un maximum de sessions sur les centres de l'Aube permet de donner un aspect plus pratique et concret aux formations.

Nous restons bien évidemment à votre écoute pour concevoir des formations sur-mesure adaptées à vos spécificités. Ces formations peuvent être organisées à l'Andra mais aussi dans vos locaux, pour être au plus près de vos problématiques.

Patrice TORRES

Directeur des opérations industrielles

Directeur des centres industriels

de l'Andra dans l'Aube



Vos attentes, nos offres

Vous êtes impliqués dans la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire, un chantier de démantèlement, un hôpital ou un laboratoire de recherche,

- **Vous** êtes **opérateur, technicien, ingénieur** en charge de la gestion opérationnelle de déchets radioactifs ;
- **Vous** êtes **en charge du processus d'approbation et d'autorisation** de colis de déchets radioactifs ;
- **Vous** êtes **chef d'établissement, chef d'installation ou manager** ;
- **Vous** appartenez à une **collectivité**, à un **service public**...

Découvrez nos gammes de formations

LES FORMATIONS « **INITIATION** », pour acquérir une vision d'ensemble de la gestion des déchets radioactifs en France, ou pour découvrir et comprendre les processus de prise en charge des déchets.

LES FORMATIONS « **SPÉCIALISÉES** », pour acquérir les savoir-faire nécessaires pour produire des colis TFA ou FMA-VC conformes aux spécifications de l'Andra ou pour maîtriser toutes les étapes nécessaires à l'obtention d'une acceptation TFA ou d'une approbation.

LA FORMATION « **GUIDE D'ENLÈVEMENT** », dédiée aux producteurs de déchets non électronucléaires, détenteurs d'objets radioactifs, collectivités, services d'interventions et aux acteurs de la gestion de déchets conventionnels.

LES FORMATIONS SUR MESURE ET INTRA ENTREPRISE, adaptées à vos besoins.

Quelques exemples de parcours de formations

1.

Vous êtes technicien, opérateur... en charge de la gestion de déchets TFA :

Initiation

AF1.1.2

Page 7

Spécialisée
spécifications
TFA

AF2.1.2

Page 10

2.

Vous êtes ingénieur, technicien... en charge de l'instruction des approbations FMA-VC :

Initiation

AF1.1.2

Page 7

Spécialisée
approbation
FMA-VC

AF2.2.1

Page 9

3.

Vous êtes chef d'installation, chef d'établissement, chef de service :

Initiation

AF1.1.2

Page 7

Guide

AF4.1.1

Page 12



Nos formateurs,

neuf professionnels de l'Andra.

- **Experts** au quotidien pour le conseil, l'instruction des demandes de prise en charge, le conditionnement et le stockage de vos colis
- **Formés** spécialement aux techniques pédagogiques



Christophe Dumas



François Gaspari



Jean-Louis Maillard



Caroline Manem



John Muller



Francis Putz



Kevin Robert



Jérôme Robin



Magali Thieblemont

Des temps forts

- Exercices pratiques
- Visites des installations
- Rencontres avec des professionnels en charge des déchets
- Partages d'expériences avec d'autres stagiaires



Planning des formations 2021

JUIN

INITIATION

Découvrir et comprendre l'origine des spécifications et les processus d'approbation et d'acceptation pour le stockage des déchets radioactifs

AF1.1.2

2 jours

01-02/06/21

Soulaines-Dhuys (10)

SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) conformes aux spécifications d'acceptation

AF2.1.1

2 jours

08-09/06/21

Soulaines-Dhuys (10)

SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'approbation et d'autorisation en stockage de colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC)

AF2.2.1

2 jours

10-11/06/21

Soulaines-Dhuys (10)

OCTOBRE

SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs à très faible activité (TFA) conformes aux spécifications d'acceptation 2 jours

AF2.1.2

2 jours

05-06/10/21

Soulaines-Dhuys (10)

SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA)

AF2.2.2

2 jours

07-08/10/21

Soulaines-Dhuys (10)

GUIDE D'ENLÈVEMENT

Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs

AF4.1.1

1 jour

12/10/21

Châtenay-Malabry (92)

FORMATION INITIATION

Découvrir et comprendre l'origine des spécifications et des processus d'approbation et d'acceptation pour le stockage des déchets radioactifs



Déchets TFA en vrac

PROGRAMME

- Les bases de la gestion des déchets radioactifs
- Découvrir le fonctionnement des centres industriels de l'Andra dans l'Aube : aspects pratiques et opérationnels
- Appréhender les origines des spécifications applicables aux colis de déchets radioactifs FMA-VC et TFA en vue de leur stockage et les enjeux de sûreté associés
- Découvrir et comprendre les processus d'approbation et d'acceptation, de traitement et de suivi des constats et non-conformité

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Visite des centres industriels de l'Andra dans l'Aube
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Appréhender les exigences industrielles et réglementaires sur la qualité des colis de déchets radioactifs FMA-VC et TFA et les conséquences en terme de sûreté d'exploitation et à long terme des stockages.

Acquérir une compréhension globale des processus de prise en charge des déchets.



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs, managers impliqués dans :

- la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire et/ou sur un chantier de démantèlement ;
- l'élaboration de dossiers d'approbation et d'acceptation pour la prise en charge des déchets radioactifs en stockage.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.

Connaissance des déchets.



CODE STAGE

AF1.1.2



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 01-02 juin 2021

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1 638 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

Produire des colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC) conformes aux **spécifications d'acceptation**



Colis de déchets FMA-VC

PROGRAMME

- **Maîtriser la classification des déchets radioactifs**
- **Approfondir ses connaissances en matière de déchets radioactifs FMA-VC**
- **Comprendre le fonctionnement du Centre de stockage de l'Aube (CSA)**
 - Présentation générale du centre et du concept de stockage
 - L'atelier de traitement et de conditionnement des déchets livrés sans conditionnement définitif
 - Les ouvrages de stockage

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques de l'Atelier de conditionnement des déchets (ACD)
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation pour les colis traités et conditionnés au CSA
- Visites techniques des ouvrages de stockage
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation en stockage
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Comprendre sur le terrain et s'approprier les critères d'acceptation en stockage pour les déchets radioactifs FMA-VC.

Acquérir les savoir-faire nécessaires pour produire des colis de déchets radioactifs FMA-VC conformes.



PROFIL STAGIAIRES

Opérateurs intervenant dans la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire et/ou sur un chantier de démantèlement.



PRÉREQUIS

*Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.*

Stage préalable conseillé :
AF1.1.2 page 7



CODE STAGE

AF2.1.1



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 08-09 juin 2021

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1 638 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

FORMATION SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'approbation et d'autorisation en stockage de colis de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC)



Ouvrage de stockage au CSA

PROGRAMME

■ Appréhender le processus d'ensemble d'approbation et d'autorisation au CSA

■ Maîtriser les étapes des demandes d'approbation et d'autorisation

- Réaliser un formulaire de demande d'approbation
- Renseigner la matrice de conformité
- Effectuer des demandes d'acceptation particulières et des demandes de dérogation
- Construire un dossier de caractérisation (épreuves techniques, programme de caractérisation)
- Élaborer un référentiel de conformité (DP, DEA) et déterminer les dispositions techniques associées

- Effectuer une demande d'autorisation
- Recevoir une fiche d'approbation, d'autorisation
- Effectuer une révision d'autorisation

■ Maîtriser la déclaration informatique des caractéristiques des colis FMA-VC

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Maîtriser toutes les étapes nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation de colis de déchets radioactifs FMA-VC au Centre de stockage de l'Aube (CSA).



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs en charge des dossiers de demande d'approbation et d'autorisation de colis de déchets radioactifs FMA-VC.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.
Connaissance des spécifications.

Stages préalables conseillés :

AF1.1.2 page 7

AF2.1.1 page 8



CODE STAGE

AF2.2.1



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 10-11 juin 2021

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1638 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

FORMATION SPÉCIALISÉE

Produire des colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA) conformes aux spécifications d'acceptation



Colis de déchets TFA

PROGRAMME

- Maîtriser la classification des déchets radioactifs
- Approfondir ses connaissances en matière de déchets radioactifs TFA
- Comprendre le fonctionnement du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) de l'Andra dans l'Aube
 - Présentation générale du centre et du concept de stockage
 - Les bâtiments de traitement et conditionnement des déchets livrés sans conditionnement définitif
 - Les alvéoles de stockage
- Maîtriser les critères d'acceptation pour la prise en charge des déchets radioactifs TFA au Cires
 - Les déchets interdits ou acceptés avec restrictions
 - Les critères d'acceptation radiologiques et physico-chimiques
 - Le conditionnement des déchets
- Savoir étiqueter les colis de déchets et réaliser les contrôles de colis avant expédition
- Savoir renseigner les documents d'expédition
- Connaître les conséquences des non-conformités détectées sur les colis

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques des bâtiments de traitement
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation pour les colis traités et conditionnés au Cires
- Visites techniques des alvéoles de stockage
- Illustration sur le terrain des critères d'acceptation en stockage
- Remise d'un support pédagogique



OBJECTIFS

Comprendre sur le terrain et s'approprier les critères d'acceptation en stockage pour les déchets radioactifs TFA.

Acquérir les savoir-faire nécessaires pour produire des colis de déchets radioactifs TFA conformes.



PROFIL STAGIAIRES

Opérateurs intervenant dans la gestion des déchets radioactifs sur une installation nucléaire et/ou sur un chantier de démantèlement.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.

Connaissance des déchets.

Stage préalable conseillé :

AF1.1.2 page 7



CODE STAGE

AF2.1.2



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 05-06 octobre 2021

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

*1 638 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)*

FORMATION SPÉCIALISÉE

Réussir une demande d'acceptation en stockage de colis de déchets radioactifs de très faible activité (TFA)



OBJECTIFS

Maîtriser toutes les étapes nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande d'acceptation de colis de déchets radioactifs TFA au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires).



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs en charge des dossiers de demande d'acceptation de colis de déchets radioactifs TFA.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.
Connaissance des déchets.
Connaissance des spécifications.

Stages préalables conseillés :

AF1.1.2 page 7
AF2.1.2 page 10



Alvéole de stockage au Cires

PROGRAMME

■ Appréhender globalement le processus d'acceptation en stockage au Cires

■ Maîtriser les étapes des demandes d'acceptation

- Constituer un lot de colis de déchets
- Effectuer une demande de dérogation
- Effectuer une demande d'acceptation de pièces unitaires
- Construire un « dossier producteur » de demande de prise en charge :
 - Renseigner le formulaire de demande d'acceptation
 - Décrire les moyens et les méthodes mis en œuvre pour répondre aux exigences des spécifications
 - Recevoir un certificat d'acceptation

■ Maîtriser la déclaration informatique des caractéristiques des colis TFA

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Questions préalables pour préciser les attentes et le contexte professionnel
- Exercices pratiques
- Visites techniques
- Remise d'un support pédagogique



CODE STAGE

AF2.2.2



DURÉE

2 jours



DATES ET LIEU

Dates : 07-08 octobre 2021

Lieu : Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (10)



TARIFS

1 638 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

Réussir la prise en charge de vos déchets radioactifs (déchets relevant du guide d'enlèvement)



OBJECTIFS

Maîtriser les spécifications de prise en charge et leurs enjeux, des déchets radioactifs produits dans le cadre d'activités non électronucléaires (guide d'enlèvement, hors paratonnerres).



PROFIL STAGIAIRES

Techniciens, ingénieurs, PCR en charge de la gestion des déchets radioactifs des secteurs non électronucléaires (hôpitaux, universités, laboratoires de recherche, industries...) relevant du guide d'enlèvement.



PRÉREQUIS

Connaissances de base en radioactivité.



CODE STAGE

AF4.1.1



DURÉE

1 jour



DATE ET LIEU

Date : 12 octobre 2021

Lieu : Châtenay-Malabry (92)



TARIFS

623 € HT/stagiaire
(repas du midi inclus,
hors hébergement)

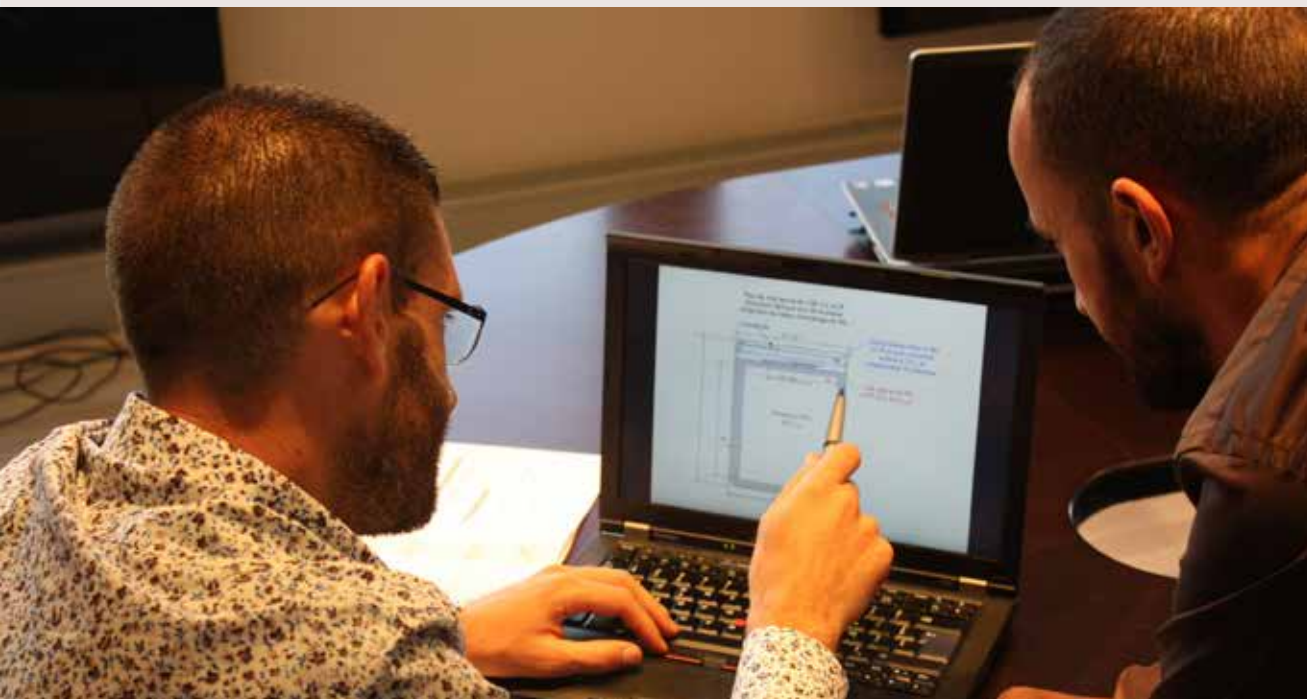


Colis de déchets radioactifs collectés

PROGRAMME

- Connaître l'Andra et les centres de stockage de déchets radioactifs
- Connaître les déchets radioactifs non électronucléaires et la réglementation qui les régit
- De la collecte au stockage : comprendre les étapes de la prise en charge de vos déchets
- S'approprier le guide d'enlèvement et les spécifications pour la prise en charge des déchets radioactifs non électronucléaires
 - Emballages, règles de conditionnement des déchets radioactifs et d'étiquetage des colis, contrôles
 - Critères d'acceptation radiologiques et physico-chimiques
 - Déchets interdits
- Connaître le processus d'accord préalable (déchets présentant des caractéristiques particulières qui ne permettent pas leur classement dans une catégorie du guide)
- Disposer des éléments essentiels sur la réglementation transport des matières dangereuses (ADR) et la conformité des colis
- Connaître le processus de collecte (vos obligations, la demande d'enlèvement et son organisation)
- Connaître le processus de surveillance exercé par l'Andra après prise en charge et le processus de gestion des litiges
- Connaître la réglementation et le processus de prise en charge des sources scellées orphelines
- Savoir quelles démarches effectuer pour la prise en charge des déchets d'assainissement et/ou de démantèlement

Les formations **sur mesure** et **intra entreprise**



L'équipe pédagogique de l'Andra se mobilise pour répondre à vos besoins spécifiques :

- Nous pouvons concevoir des formations en déclinant et adaptant l'ensemble de nos thématiques
- Nous pouvons également réaliser des formations en intra entreprise

Contactez-nous pour que nous construisions ensemble votre projet de formation.

Découvrez également sur notre site internet www.andra.fr :

- Le programme
- Les informations pratiques

Votre contact Emmanuelle Canon est à votre écoute et joignable aux coordonnées suivantes :

E-mail : formation@andra.fr

Tél. : 01.46.11.80.04



Calendrier

JUN			OCTOBRE		
MAR	1	AF1.1.2 (10)	VEN	1	
MER	2		SAM	2	
JEU	3		DIM	3	
VEN	4		LUN	4	
SAM	5		MAR	5	AF2.1.2 (10)
DIM	6		MER	6	
LUN	7		JEU	7	AF2.2.2 (10)
MAR	8	AF2.1.1 (10)	VEN	8	
MER	9		SAM	9	
JEU	10	AF2.2.1 (10)	DIM	10	
VEN	11		LUN	11	
SAM	12		MAR	12	AF4.1.1 (92)
DIM	13		MER	13	
LUN	14		JEU	14	
MAR	15		VEN	15	
MER	16		SAM	16	
JEU	17		DIM	17	
VEN	18		LUN	18	
SAM	19		MAR	19	
DIM	20		MER	20	
LUN	21		JEU	21	
MAR	22		VEN	22	
MER	23		SAM	23	
JEU	24		DIM	24	
VEN	25		LUN	25	
SAM	26		MAR	26	
DIM	27		MER	27	
LUN	28		JEU	28	
MAR	29		VEN	29	
MER	30		SAM	30	
			DIM	31	

Formation « INITIATION »

Formations « SPÉCIALISÉES »

Formation « GUIDE D'ENLÈVEMENT »

Bulletin d'inscription



Andra, 1/7 rue Jean Monnet 92298 Châtenay-Malabry Cedex

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 19610 92 auprès du préfet de la région d'Île-de-France

Contact formation : **01.46.11.80.04** ou E-mail : formation@andra.fr

STAGE

Code du stage Date
Lieu Prix HT € par personne
+ TVA au taux en vigueur

ENTREPRISE

Raison sociale
Adresse
Siret N° identifiant TVA

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Nom Prénom
Fonction
E-mail Téléphone

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

PARTICIPANT N° 1 (Si d'autres participants, renseigner la page 2)

Nom Prénom
Fonction
E-mail*
Téléphone

FACTURATION (coordonnées de l'établissement à indiquer si différentes)

Nom de l'établissement
Siret N° identifiant TVA
Adresse
Personne à contacter
Téléphone
E-mail

Je déclare avoir pris connaissance de vos conditions générales de vente et les accepte sans réserve.

Date Signature
Nom
Fonction

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation et au suivi de la formation proposée par l'Andra. Pour exercer vos droits Informatique et Libertés et notamment le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant et pour toute information sur ce dispositif, contactez notre délégué à la protection des données en écrivant à dpd@andra.fr ou à l'adresse postale suivante : Délégué à la protection des données - Andra - 1-7 rue Jean Monnet - 92290 Châtenay-Malabry. Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter les CGV relatives aux Prestations de formation proposées par l'Andra.

Cachet de la société

* La communication de votre e-mail est nécessaire pour vous permettre de recevoir votre convocation.



PARTICIPANT N°2

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°3

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°4

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°5

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°6

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°7

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°8

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°9

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°10

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°11

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°12

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°13

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°14

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

PARTICIPANT N°15

Nom Prénom

Fonction

E-mail* Téléphone

Conditions générales de vente Prestations de formation

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les pré-inscriptions peuvent être effectuées par téléphone ou e-mail. L'inscription est définitive après la réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé par le client, au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation.

La participation des stagiaires inscrits fait l'objet d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle lorsque la formation est entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais.

2. PRIX DES ACTIONS DE FORMATION

Le prix des actions de formation, indiqué en € HT, couvre la prestation du formateur, ses frais de déplacement, la documentation pédagogique, le matériel, la matière d'œuvre, la location de la salle, la participation à l'ensemble des activités programmées ainsi que la documentation remise. Il ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires.

Les frais de déjeuner sont pris en charge par l'Andra uniquement lorsque ceux-ci se déroulent au sein des établissements de l'Andra.

3. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION – REMPLACEMENT D'UN STAGIAIRE

Sauf dans le cas où la formation serait entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais, les dispositions suivantes sont applicables :

- Le client peut annuler son inscription sans frais si l'Andra en est informée par écrit au plus tard trente (30) jours calendaires avant la date de début de la session de formation.
- Dans le cas où l'annulation intervient entre trente (30) et quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation, l'Andra facture 30 % du prix de la formation au client.
- Dans le cas où l'annulation intervient moins de quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation, l'Andra facture 100 % du prix de la formation au client.
- En cas d'absence ou d'abandon par stagiaire au cours de la session de formation, le prix de la formation est dû en totalité.

En cas d'annulation, la convention est résiliée de plein droit et sans mise en demeure, après règlement le cas échéant, des éventuels frais dus par le client.

L'Andra offre la possibilité de remplacer un stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Sous la condition d'être compatible avec les procédures d'accès aux sites concernés (sites de l'Andra et sites extérieurs à l'Andra), le remplacement d'un stagiaire en précisant par écrit les nom, prénom et coordonnées du remplaçant, est possible jusqu'à la veille du stage pour le site de Châtenay-Malabry et au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation pour les autres sites de l'Andra et les sites extérieurs à l'Andra, délai nécessaire pour les procédures d'accès aux installations.

En cas de compatibilité, ce remplacement est accepté sans indemnité si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la session de formation, avec une indemnité forfaitaire de quatre-vingt (80) € si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu moins de quinze (15) jours calendaires avant le début de la session de formation.

Ce délai de prévenance et l'indemnité associée sont portés à trente (30) jours calendaires pour les autres sites de l'Andra et les sites extérieurs à l'Andra.

4. ANNULATION OU REPORT DE LA SESSION DE FORMATION A L'INITIATIVE DE L'ANDRA

Si les conditions optimales d'exécution de la formation n'étaient pas réunies et qu'ainsi l'Andra se trouvait, d'une part, empêchée d'exécuter la prestation de formation ou, d'autre part, contrainte de reporter la prestation de formation, elle devra en avertir le client, par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 10 jours avant le début de la session de formation considérée. Dans ce cas, la convention ou le contrat de formation professionnelle sera résilié(e) de plein droit sans indemnité. L'Andra remboursera au client les sommes perçues à titre d'avance, d'acompte ou de paiement intégral de la formation mais l'Andra ne sera pas tenue de rembourser les autres frais préalablement engagés par le client.

5. SOUS-TRAITANCE

L'Andra est autorisée à sous-traiter tout ou partie de la prestation.

L'Andra demeure seule responsable à l'égard du client de la prestation réalisée par son sous-traitant.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

7. FACTURATION – RÈGLEMENT

Les factures sont établies à l'issue des sessions de formation. Elles sont réglées par le client sans escompte, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de leur réception.

Sauf dans le cas où la formation serait entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais, l'Andra se réserve toutefois le droit de demander le versement d'avance ou d'acomptes ou le paiement intégral des factures à la réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment complété. Dans ce cas, les factures sont établies à la réception par l'Andra du bulletin d'inscription et sont réglées par le client, sans escompte et sans délai, dès leur réception.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de quarante (40) € en application de l'article D. 441-5 du code de commerce, exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE L'ANDRA

La responsabilité de l'Andra ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à l'Andra.

La responsabilité de l'Andra est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. Elle est plafonnée au prix payé par le client au titre de la session de formation considérée.

La responsabilité de l'Andra ne saurait être engagée au titre de tout autre dommage.

L'Andra ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour les besoins de l'organisation des sessions de formation, l'Andra traite les données à caractère personnel suivantes des stagiaires : nom, prénom, fonction, numéro de téléphone, adresse électronique, lieu de naissance, date naissance, adresse de résidence, nationalité, société.

Elles sont utilisées exclusivement pour les besoins liés à l'organisation des formations proposées par l'Andra. Plus précisément, les utilisations pourront être les suivantes :

- gestion, réalisation et suivi des formations ;
- la communication autour desdites formations (établissement d'enquêtes de satisfaction, constitution d'un fichier client et envoi de catalogues de formations à des fins de prospection commerciale).

Ces données sont exclusivement recueillies par l'Andra dans le cadre de la pré-inscription et de l'inscription aux formations directement auprès des personnes concernées ou, le cas échéant, par le biais de leur entreprise.

Elles sont destinées à l'Andra et ses prestataires éventuels chargés de la seule mise en œuvre des besoins évoqués ci-avant. Ces informations ne sont en tout état de cause accessibles qu'aux personnes spécialement habilitées qui ont strictement besoin d'en connaître.

Les données relatives au lieu de naissance, date naissance, adresse de résidence, nationalité, société seront conservées pendant la durée de la formation.

Les autres catégories de données sont conservées à l'issue de la formation, sauf opposition du stagiaire.

Les stagiaires peuvent à tout moment exercer leur droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli) ainsi que leurs droits à la limitation du traitement, à la portabilité des données et leur droit d'opposition, tels que définis dans le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), sous réserve des conditions d'application desdits droits prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables à la protection des données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du délégué à la protection des données de l'Andra sur simple demande écrite adressée soit :

- par mail à l'adresse suivante : dpd@andra.fr.
- par courrier postal à l'adresse suivante :
Délégué à la protection des données
Andra
1-7 rue Jean Monnet
92290 Châtenay-Malabry

Les stagiaires peuvent également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'ils considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

La demande devra être accompagnée de toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur.

Le traitement des données personnelles susmentionnées étant indispensable à la mise en œuvre de la formation, les stagiaires sont informés que l'exercice des droits susmentionnés peut empêcher l'accès à la session de formation.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents quels qu'en soient la forme et le support (papier, électronique, numérique, orale,..) utilisés par l'Andra pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'Andra. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune modification, reproduction, représentation, cession, exploitation ou publication en tout ou partie sans l'accord préalable et écrit de l'Andra. Le seul droit consenti est un droit d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales, aux frais et risques du client. Le client sera seul responsable des dommages causés aux matériels, au personnel, au réseau informatique, ou de pertes d'exploitation ou de chance, subis par lui-même ou causés à un tiers et survenus du fait ou à l'occasion de ladite utilisation.

11. CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à garder confidentiels les informations et documents de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été remis par l'autre partie ou auxquels elle pourrait avoir accès au cours de la réalisation de la formation ou lors des échanges intervenus antérieurement à cette formation.

12. LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre auquel il fait expressément attribution de juridiction..

Siège social de l'Andra
1/7 rue Jean-Monnet
92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX
Tél. : 01 46 11 80 00

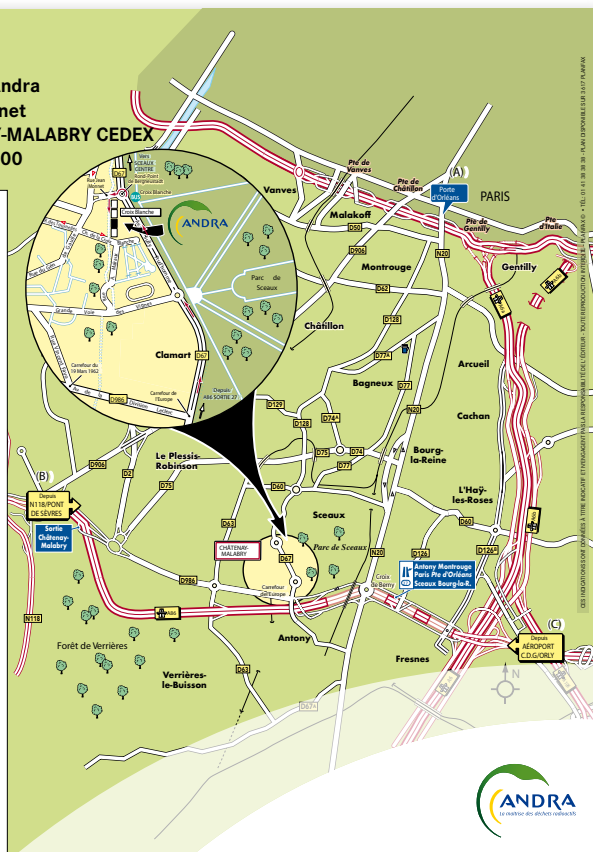
Depuis PARIS/PORTE D'ORLÉANS : (A)
 Rejoindre la PORTE D'ORLÉANS puis emprunter la N20 direction ANTONY. À la CROIX DE BERNY, prendre à droite direction CHÂTENAY-MALABRY puis au CARREFOUR DE L'EUROPE emprunter la D67 direction SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Depuis PARIS/PONT DE SÈVRES : (B)
 Rejoindre la N118 direction MEUDON/BIEVRES. Prendre la sortie 4 VERSAILLES/ROUEN/VÉLIZY puis continuer direction A86/CRÉTEIL. Prendre la sortie CHÂTENAY-MALABRY. Emprunter la D986 vers CHÂTENAY-MALABRY puis la D67 vers SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Depuis AÉROPORT CHARLES-DE-GAULLE : (C)
 Rejoindre l'A1 direction PARIS puis l'A3 direction PARIS/PT DE BAGNOLET. Prendre l'A86 direction FONTENAY-S-BOIS/CRÉTEIL puis l'A4 direction PARIS/PT DE BERCY. Continuer sur l'A86 direction CRÉTEIL/VERSAILLES puis emprunter la sortie 27 ANTONY/MONTROUGE/PARIS/PORTE D'ORLÉANS/SCEAUX/BOURG-LA-REINE. À la CROIX DE BERNY, prendre la direction de CHÂTENAY-MALABRY puis au CARREFOUR DE L'EUROPE emprunter la D67 en direction SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Depuis AÉROPORT D'ORLY : (C)
 Rejoindre la N7 direction VILLEJUIF/CRÉTEIL. Prendre l'A86 direction VERSAILLES. Emprunter la sortie 27 ANTONY/MONTROUGE/PARIS/PORTE D'ORLÉANS/SCEAUX/BOURG-LA-REINE puis à la CROIX DE BERNY, prendre en face en direction de CHÂTENAY-MALABRY. Au CARREFOUR DE L'EUROPE emprunter la D67 en direction SCEAUX CENTRE (puis voir loupe).

Transports en Commun :
 Prendre le RER B direction ST-REMY-LÈS-CHEVREUSE. Arrêt ANTONY
 Prendre ensuite le bus n° 395 direction CLAMART. Arrêt CROIX BLANCHE.



Siège social de l'Andra
1/7 rue Jean Monnet
92298 Châtenay-Malabry Cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

Centre de stockage de l'Aube
BP7 - 10200 Soulaines-Dhuys
Tél. : 03 25 92 33 00

■ Pour toute question
 sur les modalités pratiques :

01.46.11.80.04

E-mail : formation@andra.fr



Depuis PARIS (VIA SENS) : (A) Rejoindre l'A5 en direction de TROYES puis emprunter la sortie 22 BAR-SUR-SEINE/BRIENNE-LE-CHÂTEAU. Prendre la D443 jusqu'à VENDEUVRE-SUR-BARSE puis jusqu'à BRIENNE-LE-CHÂTEAU. À BRIENNE, emprunter la D400 direction MONTIER-EN-DER/SAINT-DIZIER jusqu'à ÉPOTHÉMONT. À la sortie du village, suivre la direction CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Depuis CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : (B)
 Rejoindre l'A26 en direction de TROYES puis emprunter la sortie 30 ARCIS-S-AUBE/BRIENNE-LE-CHÂTEAU/ROMILLY-S-SEINE. Prendre la D441 puis la D960 en direction de BRIENNE-LE-CHÂTEAU. À BRIENNE, emprunter la D400 direction MONTIER-EN-DER/SAINT-DIZIER jusqu'à ÉPOTHÉMONT. À la sortie du village, suivre la direction CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Depuis CHAUMONT : (C)
 Rejoindre l'A5 en direction de TROYES puis emprunter la sortie 23 BAR-S-AUBE/CHÂTILLON-S-SEINE. Prendre la D396 en direction de BAR-S-AUBE puis jusqu'à BRIENNE-LE-CHÂTEAU. À BRIENNE, emprunter la D400 direction MONTIER-EN-DER/SAINT-DIZIER jusqu'à ÉPOTHÉMONT. À la sortie du village, suivre la direction CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Depuis BURE - LABORATOIRE SOUTERRAIN DE L'ANDRA : (D)
 Rejoindre la D60 en direction de JOINVILLE/DOUMARTIN-LEFRANC/DOULEVANT-LE-CHÂTEAU/SOULAINES-DHUY. À SOULAINES-DHUY, emprunter la D24 vers ÉPOTHÉMONT et tourner à gauche en direction du CENTRE DE L'AUBE (puis voir loupe).

Coordonnées GPS :
 Latitude : + 48° 23' 59.47"
 Longitude : + 4° 39' 59.87"





Créée en 1991, l'Andra est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Expert référent dans la gestion des déchets radioactifs, l'Agence déploie son savoir-faire pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions industrielles sûres afin de protéger les générations présentes et futures de l'impact de ces déchets.

De la collecte au stockage, l'Andra propose à ses clients des solutions innovantes et adaptées pour une gestion optimisée de leurs déchets.



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr